

La gestion différenciée des bords de route



DESCRIPTION DE L'INITIATIVE

DATE

Depuis 2009

BUDGET

3 000 € sur 3 années

PARTENAIRES

CPIE Pays de Serres-Vallée du Lot

SITE INTERNET DE L'ACTION

www.grand-villeneuve.fr/bords-de-route.php

DOMAINE D'ACTION

Protection, préservation des espaces naturels

SECTEUR D'ACTIVITÉ

Voirie

LOCALISATION DE L'INITIATIVE

Bordures des voiries communales du Grand Villeneuve (47)

PILOTES

Communauté d'agglomération du Grand Villeneuve

24, rue du vieux pont

47440 CASSENEUIL

05 53 71 57 81

contact@grand-villeneuve.fr

www.grand-villeneuve.fr



Christian ROUSSEAU

Vice-président en charge du Cadre de vie

06 33 33 28 20

christian.rousseau@lgtel.fr

Marie-Line POPINEAU-VIALETES

Directrice du Cadre de vie et

Accessibilité

05 53 71 95 95

mlpopineau@grand-villeneuve.fr

CPIE Pays de Serres-Vallée du Lot (CPIE 47)

1, boulevard de la République

47300 VILLENEUVE-SUR-LOT

05 53 36 73 34

contact@cpie47.fr

www.cpie47.fr



Pôle Biodiversité du CPIE Pays de Serres-Vallée du Lot

05 53 36 73 34

biodiversite@cpie47.fr

Soucieuse de vouloir améliorer l'environnement et la biodiversité de son territoire, la Communauté d'agglomération du Grand Villeneuve s'est engagée dans la gestion différenciée des bords de route. Cette démarche correspond à un traitement différencié des surfaces en fonction de leur richesse spécifique et de leurs usages. Première opération de ce type sur le département de Lot-et-Garonne, cette opération vise à favoriser les trames vertes du territoire, la biodiversité végétale et animale présente en gérant la tonte des bords de route de façon décalée.

Après une première année d'inventaire des végétaux sur plus de 1000 kilomètres (bords de voirie communale, chemins ruraux), les agents du service Voirie ont participé à plusieurs sessions de formation sur les différents modes de gestion et l'importance de préserver la biodiversité présente dans ces espaces. Les formations ont reçu une bonne adhésion de la part du personnel concerné. Une exposition a été réalisée sur ce thème de la gestion différenciée et mise à disposition dans différents lieux publics (mairies, écoles, etc.).

Trois ans après la mise en place de ce nouveau mode de gestion, un inventaire complet a été réalisé pour évaluer l'impact des mesures prises et a permis de mettre en évidence une augmentation de 225 % du nombre de stations avec des espèces protégées et de 46 % du nombre de stations comprenant des espèces patrimoniales.

L'opération se poursuit à ce jour et se trouve étendue à un centre de loisirs, riche en orchidées, avec des opérations de sensibilisation des enfants. En 2017, un labyrinthe végétal constitué de végétaux champêtres dont la forme a été étudiée par les enfants, a été réalisé.



RÉSULTATS OBTENUS

■ **Au-delà de l'augmentation** du nombre d'espèces protégées et patrimoniales sur les parcelles ayant bénéficié de cette gestion, une communication adressée au grand public aurait permis d'avoir une meilleure compréhension de ce dossier.

De plus, l'absence de motivation des techniciens de la Voirie a aussi été pénalisante pour la mise en œuvre de la démarche.

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Un manque d'intérêt des élus pour ce dossier car la mise en œuvre d'une gestion autre a été essentiellement ressentie comme une contrainte.

Les agriculteurs n'ont pas été associés et se sont plaints des « mauvaises graines » ou adventices qui se sont développées dans leurs champs.

Au lancement de la démarche, l'inventaire naturaliste s'est limité aux espèces végétales protégées.

SOLUTIONS APPORTÉES

Organisation de débats avec les élus et les techniciens de la commission technique, mise en avant des économies réalisées. La présentation de la démarche était appuyée par une sortie sur le terrain. Les techniciens ont également bénéficié de formations complémentaires.

Donner les éléments de réponse aux élus pour gérer la confrontation avec les habitants des communes.

Sur certains secteurs, extension des actions de recensements à d'autres cortèges (faune sauvage, insectes, espèces exotiques envahissantes, etc.)

PERSPECTIVES ENVISAGÉES

Financer les Atlas de la biodiversité communale (ABC) du territoire en cours de discussion.

Accompagner des communes dans la réalisation de ces atlas.

Monter des temps d'information et de formation sur les espèces exotiques envahissantes dans le cadre du Contrat local de Santé (CLS).

TÉMOIGNAGE

Pour mener à bien ce type d'initiative, la communication vers les techniciens, les élus, les agriculteurs et les habitants reste l'élément incontournable pour avoir une garantie d'efficacité. Il faut donc savoir associer tous les interlocuteurs existants tels que la chambre d'agriculture, les CUMA, les centres de formation agricole, etc.

Des économies peuvent être réalisées grâce à cette action, mais elles ne doivent pas être la seule motivation au montage de l'opération. Globalement, la motivation reste de diversifier la biodiversité de nos voies communales qui tissent une trame grise sur nos territoires, dans le but de favoriser l'équilibre du développement des infrastructures urbaines ou industrielles humaines avec le respect de la biodiversité présente.